



Les paiements jouent la vitesse en Europe

Que l'objectif soit le temps réel ou l'accélération, les projets de place précisent leurs contours, au bénéfice des particuliers et des entreprises.

<http://www.agefihebdo.fr/>

PAR FRÉDÉRIQUE GARROUSTE
ET ALEXANDRA OUBRIER

Bientôt, entreprises ou particuliers vont pouvoir s'échanger à distance des paiements en instantané ou au moins dans la journée. Chantier phare de l'European Payment Council, l'« *instant payment* » est prévu pour novembre 2017, son « *rulebook* » définitif vient d'être publié. Ce nouveau service a été

défini par l'ERP (Euro Retail Payments Board), émanation de la Banque centrale européenne : il s'agit d'un virement de 15.000 euros maximum, effectué en dix secondes maximum.

En France, Stet, la chambre de compensation des paiements, s'est positionnée sur cette nouvelle offre et a lancé une refonte de sa plate-forme technique Sepa EU, qui effectuera les opérations des prélèvements et des virements Sepa*, y compris instantanés. « *Les développements ont bien avancé*, indique Rodolphe Meyer, directeur marketing

et développement de Stet. *Les premiers tests internes auront lieu début 2017, les tests de connectivité avec les établissements participants commenceront en milieu d'année de façon à lancer l'« instant payment » en novembre, comme prévu.* » La réflexion et les travaux de certaines banques se sont accélérés. Il reste à finaliser les spécifications techniques et à définir un calendrier de mise en œuvre, mais deux premiers cas d'usage seront possibles : le paiement

*Single Euro Payments Area.

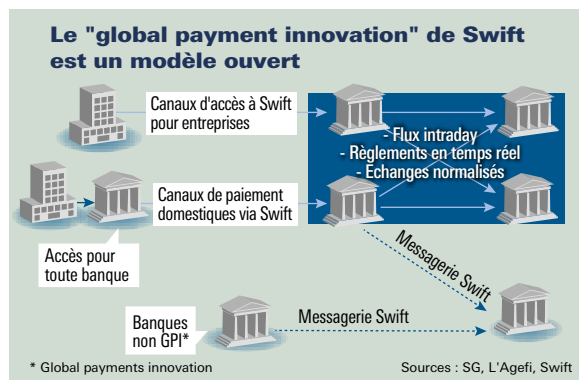
entre particuliers (P2P) et le paiement de particuliers à commerçants (P2C). D'autres usages s'intégreront naturellement ensuite, comme le paiement interentreprises. C'est pourquoi Stet prépare en parallèle des services complémentaires : un outil de gestion des risques et de gestion de la fraude en temps réel, qui devra être ajusté aux types de paiement concernés, et un *database proxy* ou dispositif permettant de lier un numéro de téléphone mobile à un numéro de compte bancaire, bien adapté aux envois d'argent par SMS. Stet a également été retenu par la communauté des banques belges pour la mise en place de l'*instant payment* et répond à des appels d'offres en Europe.

Toutes les banques ne sont pas également motivées toutefois : certaines craignent que l'*instant payment* ne cannibalise le paiement par carte et remette en cause une importante source de revenus. Il serait dommage toutefois qu'elles se laissent doubler par de nouveaux entrants alors qu'en promouvant l'*instant payment*, elles contribueraient à réduire la part du *cash* et du chèque qui leur coûtent si cher. Or certaines *fintech* veulent saisir ces opportunités. « Le paiement en temps réel répond à un besoin de plus en plus large d'immédiateté de la part des consommateurs, il est donc logique pour les banques et fournisseurs de services de paiement d'y répondre », souligne Jérôme Traisnel, CEO de SlimPay et président de l'Afe-

pame (Association des établissements de paiement et de monnaie électronique). *D'autant plus que l'open banking tel qu'il est établi dans la deuxième directive sur les paiements (DSP2) prend forme et donnera l'occasion à de nombreux services à valeur ajoutée d'émerger. Les initiateurs de paiement pourront ainsi effectuer tous types de virements, y compris instantanés, sans que le consommateur soit contraint de passer par l'interface de sa banque. »*

Harmoniser les parcours

Les entreprises, notamment les plus grandes, sont là aussi pour encourager les avancées. « Le paiement instantané intéresse de nombreux 'corporates' français, la vente à distance ne disposant pour l'instant que d'un seul moyen de paiement, la carte, avec ses inconvénients de coûts et de risques, assure Christophe Lesobre, directeur adjoint des services de paiement et de la conformité chez Orange et président de la Commission Monétique et moyens de paiement de l'AFTE (Association française des trésoriers d'entreprise). A priori, les entreprises sont satisfaites de la forme que prendra ce virement, fondé sur le SCT (*Sepa credit transfer*), largement utilisé et dont l'irrévocabilité représente une garantie de paiement. « Afin de faire en sorte que l'adoption du virement instantané soit la plus aisée possible, le Comité national des paiements scripturaux (CNPS) – enceinte de



40 %

des entreprises se disent intéressées par le paiement instantané, selon une enquête du Comité national des paiements scripturaux à l'été 2016.

concertation chargée de coordonner la mise en œuvre de la stratégie française sur les moyens de paiement – travaillera à l'harmonisation des parcours clients et commerçants, pour éviter une fragmentation du marché, tout en préservant le caractère concurrentiel des offres », précise Emmanuelle Assouan, directrice des systèmes de paiement et des infrastructures de marché à la Banque de France. Le niveau de sécurité qui s'appliquera au traitement des données contenues dans l'Iban (*identification bank account number*, qui sera transmis du bénéficiaire au donneur d'ordre) est également un axe de travail.

Autre chantier dans le cas de paiements interentreprises, le virement référencé représente une possibilité supplémentaire pour accélérer les opérations. Il figure aussi comme priorité au programme du CNPS. Aujourd'hui, le destinataire d'une facture dispose des références du paiement correspondant mais ne les renseigne pas forcément dans son paiement, ce qui complexifie la réconciliation comptable des paiements par les entreprises. En pratique, à l'émission, les grands groupes ont déjà des solutions techniques pour apporter toutes les références voulues au fournisseur, via Swift ou Ebics, et la question concerne surtout les PME. « Le virement référencé pourrait être une alternative au chèque pour les petites entreprises qui utilisent encore ce moyen de paiement pour leurs paiements interentreprises. Les petites entreprises seront certainement plus intéressées par les solutions de virement référencé accessible via la banque en ligne que par des solutions d'electronic banking et les protocoles de type SwiftNet qui pourraient être surdimensionnés », anticipe Christophe Lesobre.

L'« instant payment » en Europe

Faster Payments au Royaume-Uni, Swish en Suède, Nets au Danemark, Express Elixir en Pologne, Jiffy en Italie, et depuis peu Bizum en Espagne : il existe en Europe plusieurs offres de paiement en temps réel qui ne reposent pas forcément sur un SCT (*Sepa credit transfer*) instantané tel qu'il a été défini par l'ERPB (Euro Retail Payments Board). Les cas d'usages sont variés. « Au Royaume-Uni, Faster Payments est un réel succès avec près de 1,5 milliard d'opérations par an, la solution a atteint la masse critique sans dégrader la croissance des

opérations par cartes, souligne Thierry Antonin, directeur solution consulting chez ACI Worldwide qui est fournisseur des trois quarts des



banques britanniques. Et Barclays a su en tirer parti en s'alliant à Vocalink pour lancer PingIt, son application mobile de paiement instantané, qui attire des clients. »

Derrière ces offres séduisantes se cachent des industriels de la technologie du paiement. Plusieurs d'entre eux se préparent en vue de novembre 2017 : Worldline qui déploie son offre auprès de banques néerlandaises, et bientôt en Allemagne et en Hongrie, ou encore EBA Clearing dont la plate-forme accueillera 80 banques européennes en 2017 et 2018. Nets et l'Istituto Centrale delle Banche Popolari Italiane (ICBPI) se sont accordés pour créer une infrastructure pour l'Italie, Stet opère pour la France et la Belgique.

Favoriser le virement référencé avec des solutions simples

Le CNPS entend favoriser le virement référencé avec des solutions simples, à commencer le virement Sepa. « *Il comprend déjà des champs – ‘End to end identification’ et ‘Remittance information’ – qui peuvent véhiculer les références permettant aux entreprises de rapprocher les factures et les paiements*, précise Emmanuelle Assouan. *Nous voulons en encourager l'utilisation et mieux faire comprendre l'importance de respecter les consignes de remplissage par les débiteurs.* » Levier possible de diffusion, la facturation électronique qui est encouragée par l'ERPB pourra améliorer le référencement des ordres de virement Sepa. La dématérialisation de la chaîne facilite en effet la fiabilisation du processus.

Traçabilité

La facturation électronique intéresse les grandes entreprises en tant que réceptionnaires des paiements : un client peut recevoir via sa banque en ligne une facture dématérialisée et la payer en ligne, son paiement étant alors accompagné de toutes les informations permettant de l'affecter dans la comptabilité de l'entreprise. « *Pour autant, les solutions existantes de virement référencé via la banque en ligne sont lourdes à mettre en place et coûteuses. Sepamail ne permet pas pour*



DR

RENCONTRE AVEC...

Stanley Wachs, directeur de l'innovation dans les paiements chez Swift

« *Nous réinventons le ‘correspondent banking’* »

Quelle est l'avancée du projet Swift GPI à ce jour ?

Les 91 banques dans le monde – dont BNP Paribas, le Crédit Agricole, le Crédit Mutuel-CIC, Natixis et la Société Générale, en France – qui font partie de l'initiative Swift GPI (*global payments innovation*) permettront d'envoyer des paiements à 224 pays et représentent plus de 70 % des paiements transfrontaliers sur le réseau Swift.

Quels sont les avantages de cette solution de paiement ?

Pour les paiements transfrontaliers interentreprises, les transactions Swift GPI seront plus rapides, avec plus de transparence sur les frais, et elles seront plus traçables. Aujourd'hui, il est très difficile de connaître le détail des frais prélevés lors d'un paiement international ou de

savoir où il en est et quand le bénéficiaire a reçu les fonds. Avec de nouvelles règles et processus mis au point par Swift et les banques GPI, nous réinventons le *correspondent banking*, délivrant une meilleure expérience pour le client final.

Quel est, à ce jour, le calendrier de mise en place ?

Une quinzaine de banques dans le monde, qui représentent plus de 30 % des paiements internationaux, ont déjà testé avec succès les nouvelles fonctionnalités de Swift GPI. Dix autres banques préparent également le lancement du service début 2017. Nous allons commencer par déployer une innovation majeure pour l'industrie bancaire internationale avec le « *payments tracker* », service qui permettra, comme DHL, de suivre pas à pas les étapes d'un paiement international.

le moment d'adresser des demandes de règlement au-delà de la France », déplore Christophe Lesobre.

Les banques sont attelées au sujet. « *Nous participons aux travaux en cours au niveau de Swift visant à normer dans les paiements toutes les informations nécessaires à la réconciliation, en pratique l'identification du donneur d'ordre et du bénéficiaire, leur adresse et l'objet du paiement*, explique Benoît Desserre, directeur adjoint de *global transaction and payment services* à la Société Générale. *Cette initiative répond à la fois à un besoin réglementaire et un besoin économique.* »

Autre chantier prometteur, Swift avance dans son projet lancé en 2015 de virement transfrontalier accéléré, avec réception des fonds en *intraday* (lire l'entretien). « *La solution Swift GPI nous semble intéressante comme tout ce qui peut rendre les paiements plus rapides en toute sécurité*, indique Christophe Lesobre. *En pratique, elle devrait simplifier les transferts en réduisant le nombre de banques intermédiaires, donc réduire les coûts pour les entreprises.* »

Avec GPI, les règles de routage des ordres via les banques correspondantes seront connues et donc susceptibles d'être négociées, au moins à la marge. « *En introduisant de la transparence, nous anticipons que la solution favorisera la visibilité des banques actives dans le ‘cash management’ et le ‘correspondent banking’*, anticipe Jean-François Mazure, directeur *cash clearing services* à la Société Générale. *En effet, aujourd'hui, les ‘corporates’ ne s'adressent qu'à une seule banque, sans souvent ni connaître, ni voir les autres intermédiaires.* »

Avec la traçabilité, la solution permettra au trésorier de savoir d'où proviennent les frais liés aux transferts internationaux. « *L'initiative GPI de Swift s'inscrit dans la tendance croissante des grands groupes à demander plus de transparence*, avance Solenn Le Lay, *associate director* Redbridge DTA. *Or les paiements internationaux peuvent représenter des frais considérables. La transparence sera une première étape fondamentale vers l'abaissement de ces coûts.* » Bien sûr, GPI n'aura de vraie valeur ajoutée que si un nombre suffisant de banques y adhèrent... ■

